



AVIS sur les perspectives agricoles et alimentaires 2017-18 au Sahel et en Afrique de l'Ouest

Concertation technique du DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (PREGEC)

Réunis à Bamako, les membres du dispositif régional PREGEC se prononcent sur les résultats préliminaires de la campagne agro-pastorale 2017-2018 et sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

« Une fin de campagne mitigée dans le Sahel avec en perspective une soudure pastorale précoce et très difficile dans la zone pastorale, du Sénégal, du Mali, du Burkina Faso, du Niger, du Tchad et particulièrement de la Mauritanie »

La réunion du PREGEC du mois de novembre a permis de valider les résultats préliminaires des productions agricoles, de dégager les perspectives alimentaires 2017-2018 et de faire l'état de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

- 1.** Sur le plan de la pluviométrie, les cumuls saisonniers ont été globalement normaux à excédentaires. Toutefois, la mauvaise répartition et l'arrêt précoce des pluies ont affecté par endroits les cultures et la production de biomasse au Tchad, Niger, au Burkina Faso, au Sénégal, en Mauritanie et en Gambie. Cette situation est plus dramatique au Cap Vert où les pluies ont été rares.
- 2.** Sur le plan hydrologique, les écoulements ont été déficitaires sur les hauts bassins des fleuves Sénégal et Niger, mais excédentaires sur les autres bassins, en particulier le bassin du Lac Tchad. Cette situation aurait entre autres impacts : un faible niveau d'extension des cultures de décrue dans la basse vallée du Sénégal, une extension limitée de la crue du Delta-Intérieur du Mali créant des conditions peu favorables pour les cultures irriguées et les productions halieutiques dans cette partie stratégique du bassin du Niger, des étiages sévères dans la partie moyenne du bassin, en particulier, en territoire nigérien. Par contre, le niveau de crue exceptionnel enregistré sur le bassin du Lac Tchad serait très favorable au développement des cultures de décrue dans les importantes zones inondables du bassin Chari-Logone.
- 3.** La situation phytosanitaire a été marquée par les attaques de la chenille légionnaire sur le maïs qui ont été signalées dans plusieurs pays. Mais, grâce à l'intensité et à la régularité des pluies enregistrées au cours des mois de juillet et août en plus des interventions réalisées, les effets de ces attaques ont été limités. Toutefois, l'apparition de ce ravageur dans la région constitue une menace permanente pour les cultures en raison de sa grande capacité d'adaptation.
- 4.** Sur le plan agricole, le niveau de satisfaction des besoins en eau des cultures, a été globalement bon durant la saison sauf dans certaines zones des pays du Sahel où les cultures ont souffert des stress hydriques liés aux séquences sèches et à l'arrêt précoce des pluies. Ainsi, les productions céréalières attendues sont estimées à 68,3 millions de tonnes, soit une hausse de 4% par rapport à la campagne 2016-2017 et de 13% comparée à la moyenne des cinq dernières années. Toutefois, des baisses significatives comparées à l'année passée et à la moyenne quinquennale, pourraient être enregistrées en Mauritanie (-5 et -12%), en Guinée Bissau (-7 et -5%), en Gambie (-27 et -38%) et particulièrement au Cap Vert où les productions ont été insignifiantes du fait de l'absence des pluies. Pour les tubercules avec 182,4 millions de tonnes, les productions seraient en hausse de 15% et 18% respectivement par rapport à l'année dernière et à la moyenne quinquennale. Il en est de même pour les productions des légumineuses avec 8,3 millions de tonnes pour l'arachide, 7,7 millions pour le niébé et 1,7 millions pour le soja, exception faite de la production du Voandzou qui, avec 145 milles tonnes, est en baisse.
- 5.** La situation pastorale est très préoccupante dans la zone sahélienne en raison des mauvaises conditions d'installation et de développement de la végétation notamment les pauses pluviométriques enregistrées et l'arrêt précoce des pluies. Par conséquent, les productions fourragères restent très faibles et quasi inexistantes dans les grandes zones d'élevage en Mauritanie, au Nord Sénégal, au Cap Vert au Sahel Burkinabé, au Nord et à l'Est du Niger, à l'Ouest et à l'Est du Sahel tchadien et par endroits au Mali. Cette situation a déjà occasionné des départs massifs et précoces

des éleveurs vers les zones d'accueil du Sénégal et du Mali où des conflits pourraient sévir. Cela laisse présager en perspective, une soudure très précoce et des conditions très difficiles d'alimentation du bétail dans ces zones.

6. Les marchés agricoles dans la région sont globalement bien approvisionnés à la faveur des récoltes en cours et flux transfrontaliers. Toutefois, la baisse des prix habituellement observée en période de récolte a été plus faible. Par conséquent, les prix des denrées sont restés en hausse par rapport à la moyenne des cinq dernières années dans la quasi-totalité des pays sauf au Tchad et au Cap Vert aussi bien pour les céréales que pour les tubercules. Cette hausse des prix serait due, en grande partie, aux effets des perturbations enregistrées au niveau des certaines devises et aux effets des inflations au Nigéria, au Ghana, en Sierra Léone et au Libéria. Ce contexte de hausse de prix pourrait s'atténuer avec les cours internationaux et les stocks mondiaux qui restent favorables même si des légères tendances à la hausse sont observées ces derniers mois sur l'indice des prix des céréales. Les prix des produits de rente connaissent globalement une stabilité en comparaison avec la moyenne quinquennale à l'image de l'arachide et du niébé.

7. Sur les marchés à bétail, les prix des bovins et des petits ruminants sont stables avec une tendance à la baisse par rapport à la moyenne quinquennale du fait des conditions pastorales difficiles et la faiblesse de la demande globale du bétail liée à l'insécurité civile qui limite les échanges commerciaux particulièrement au Tchad. Par conséquent, les termes de l'échange bétail/céréales sont en nette détérioration dans la région. Si rien n'est fait cela pourrait entraîner une dégradation des moyens d'existence des ménages pauvres et très pauvres notamment au niveau des éleveurs pasteurs.

8. En dépit des efforts déployés par les Etats et leurs partenaires, la situation nutritionnelle demeure préoccupante dans certaines régions de la Mauritanie, du Mali, du Tchad et du Nord-Est Nigeria où la prévalence de la malnutrition aigüe globale (MAG) dépasse le seuil d'urgence de 15%. Toutefois les prévalences de malnutrition aiguë sévère ont connu une hausse dans les pays sus mentionnés. Ainsi, de Janvier à septembre 2017, plus de 1,2 millions d'enfants malnutris aigus sévères ont été dépistés et pris en charge.

9. Les analyses du Cadre Harmonisé conduites dans les 17 pays du CILSS, de la CEDEAO et de l'UEMOA, ont révélé la persistance de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle particulièrement dans les régions du Lac au Tchad, de Diffa au Niger et dans les Etats de Borno, Adamawa et Yobé au Nigéria en raison de l'insécurité civile qui a occasionné plus de 2,8 millions de personnes déplacées et réfugiées. Ainsi, entre octobre et décembre 2017, plus de 5,2 millions de personnes auront besoin d'une assistance alimentaire et humanitaire immédiate pour sauver des vies humaines et lutter contre la malnutrition. Si les réponses prévues ne sont pas mises en œuvre, y compris des mesures pour faire face aux conditions difficiles d'alimentation

du bétail dans la zone pastorale du Sahel, d'ici la période de soudure prochaine couvrant les mois de juin à août 2018, et en plus de la détérioration des conditions d'alimentation du bétail déjà précaire dans la zone pastorale du Sahel, le nombre de personnes en crise à pire pourrait atteindre 9,6 millions de personnes. Plus de 1 million parmi elles seraient en urgence réparties principalement au Nigeria au Tchad, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger et au Mali, et plus de 12 milles personnes en famine au Nigéria dans l'Etat d'Adamawa.

10. Au vu des constats relevés, la réunion fait les recommandations suivantes :

Aux Etats de :

- S'investir dans la réalisation effective des missions d'évaluation de la situation pastorale, des marchés et de la sécurité alimentaire prévues pour le mois de février 2018 ;
- Prendre les dispositions appropriées avec les pays d'accueil pour une préparation anticipée de la transhumance et faciliter la libre circulation des transhumants transfrontaliers ;
- S'investir immédiatement dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de réponses : i) pour assister les populations en crise et d'urgence alimentaire et nutritionnelle dans la zone du Lac Tchad e ; ii) pour empêcher la dégradation des moyens d'existence des populations sous pression en mettant l'accent sur l'approvisionnement en aliments pour bétail et les autres instruments de gestion de la vulnérabilité pastorale ;
- Renforcer la surveillance et le suivi de la chenille légionnaire pour prévenir les risques de propagation généralisée ;

Au CILSS de :

- Renforcer les capacités des pays dans l'utilisation des outils de suivi et d'évaluation de la biomasse fourragère en Afrique de l'Ouest ;
- Organiser dans les meilleurs délais une rencontre spécifique sur la situation pastorale dans le Sahel.

Aux partenaires de :

- Soutenir les Organisations inter-gouvernementales dans la lutte contre la chenille légionnaire qui menace les cultures dans la région ;
- Mobiliser la communauté internationale pour accompagner les Etats dans la mise en œuvre rapide des réponses pour la prévention des risques de crise pastorale.
- Appuyer la mise en place des actions de renforcement de la résilience des populations sous pression.

Fait à Bamako, 29 novembre 2017



Secrétariat du
Club
DU SAHEL ET DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST

OCDE
DES POLITIQUES MEILLEURES
POUR UNE VIE MEILLEURE



Avec l'appui financier de :

